

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 12 AOUT 2020

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 12 AOUT 2020

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, a présidé le Conseil des Ministres, le mercredi 12 août 2020, à 10 heures, au Palais de la République.

Le Chef de l'Etat a, à l'entame de sa communication, informé le Conseil de la tenue, le 04 août 2020, d'un Conseil Présidentiel sur l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pandémie de la COVID-19, autour du Comité national de Gestion des Epidémies, des acteurs du secteur privé de la santé et de spécialistes en sciences sociales. Il a, à ce titre, rappelé les importantes décisions qu'il a prises et demandé, particulièrement, aux Ministres en charge respectivement de l'Intérieur, des Forces armées, de la Santé, des Transports Terrestres, du Commerce et de l'Industrie de prendre toutes les dispositions pour leur application stricte.

Le Président de la République, revenant sur la célébration de la Journée nationale de l'Arbre a informé le Conseil avoir présidé le 09 août 2020 la cérémonie marquant la 37ème édition avec comme arbre parrain « le BAOBAB ». Il a, à cet effet, insisté sur la nécessité de préserver notre patrimoine forestier, d'aménager des espaces verts dans toutes les communes et de planter des arbres le long des réseaux routiers et autoroutiers. Aussi, a-t-il signalé l'urgence de développer l'initiative « Le PSE vert » pour la reforestation durable et inclusive du territoire national.

Le Chef de l'Etat a, en outre, rappelé sa décision d'intégrer, à partir du 1er janvier 2021, dans tout projet de lotissement et/ou de construction, un volet paysage, préalable à toute délivrance d'un acte administratif d'autorisation à titre individuel ou collectif.

Le Président de la République a, enfin, rappelé l'urgence d'achever le processus de recrutement, en 2020, des volontaires de l'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande muraille verte, d'agents des Eaux et Forêts et des Parcs nationaux sur le total des 600 postes prévus à terme.

Le Chef de l'Etat a, ensuite, abordé la mise en œuvre cohérente et efficiente de la stratégie portuaire nationale. Il a, à ce titre, demandé au Gouvernement de finaliser les négociations relatives à la réalisation du nouveau port en eaux profondes de Ndayane.

Le Président de la République a, dans cette dynamique, demandé au Ministre de l'Economie maritime, de veiller au fonctionnement optimal du Port de Foundiougne - Ndakhonga. Il a, enfin, invité le Ministre de l'Economie maritime à intensifier la supervision des travaux du Port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou et à engager, avec le Ministre des Finances et du Budget, le processus urgent de règlement définitif des impenses dues aux personnes officiellement recensées sur le site du projet.

Le Chef de l'Etat, au titre de l'accélération du programme de modernisation des aéroports du Sénégal, a demandé au Ministre du Tourisme et des Transports aériens de prendre toutes les dispositions pour faire démarrer, dans les meilleurs délais, les travaux de réhabilitation des aéroports, financés par l'Etat du Sénégal à hauteur de 100 milliards de FCFA, avec la première infrastructure prévue, celle de Saint-Louis. Il a, par ailleurs, demandé au Ministre des Transports aériens et au Ministre de l'Economie de tenir compte des propositions présentées par le Collectif des Prestataires et Investisseurs sénégalais de l'Aéroport

International Blaise Diagne, dans le cadre du soutien au secteur privé sur la plateforme aéroportuaire « AIBD ».

Le Président de la République, abordant le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, a demandé au Ministre des Collectivités territoriales et au Ministre de l'Énergie, en relation avec les maires, d'améliorer, sur l'étendue du territoire national, l'éclairage public des quartiers et des espaces publics.

Le Chef de l'État a clos sa communication sur la gestion des Sénégalais de l'extérieur. Il a, à ce titre, demandé au Ministre de l'Intérieur, en rapport avec le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, de prendre les mesures adéquates, afin de régulariser la situation de nos compatriotes établis dans la juridiction relevant de l'Ambassade du Sénégal en Argentine.

Au titre des Communications,

Le Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur les négociations relatives au Port de Ndayane et sur la renégociation du Contrat de l'autoroute à péage Dakar-AIBD.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale et l'assistance apportée à nos compatriotes de la Diaspora.

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait le point sur la situation de la pandémie.

Le Ministre de la Culture et de la communication a fait une communication sur le basculement intégral de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) de l'analogie au numérique.

Le Ministre, en charge du Suivi du Plan Sénégal émergent a fait le point sur la mise en œuvre des actions phares du PSE, notamment sur le projet de mix énergétique du barrage de SambanGalou.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- Le projet de loi autorisant la création d'un « Fonds d'entretien routier autonome (FERA)»;
- Le projet de loi portant statut de l'artiste et des professionnels de la culture ;
- Le projet de décret portant Règlement de police et d'exploitation des autoroutes à péage ;
- Le projet de décret modifiant le décret n° 72 -1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national comprises dans les communautés rurales.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Mamadou Abdoul DIOP, Enseignant-chercheur à l'UFR des Sciences Appliquées et de Technologie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, matricule de solde n° 609011/E, est nommé Professeur titulaire de classe normale.

Monsieur Ahmadou Bamba SOW, Enseignant-chercheur à l'UFR des Sciences Appliquées et de Technologie de l'Université Gaston Berger de Saint Louis, matricule de solde n°607 963/E, nommé Professeur titulaire de classe normale ;

Monsieur Abdou Ka DIONGUE, Enseignant-chercheur à l'UFR des Sciences Appliquées et de Technologie de l'Université Gaston Berger de Saint Louis, matricule de solde n°609 878/T, nommé Professeur titulaire de classe normale ;

Monsieur Ngalla DJITTE, Enseignant-chercheur à l'UFR des Sciences Appliquées et de Technologie de l'Université Gaston Berger de Saint Louis, matricule de solde n°607 964/O, nommé Professeur titulaire de classe normale ;

Monsieur Cheikh Talibouya DIOP, Enseignant-chercheur à l'UFR des Sciences Appliquées et de Technologie de l'Université Gaston Berger de Saint Louis, matricule de solde n°607 884/A, nommé Professeur titulaire de classe normale ;

Monsieur Ousmane SALL, spécialité : Informatique option Web sémantique à l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Technologies (UFR SET) de l'Université de Thiès, matricule de solde n° 110 002/B, nommé Professeur titulaire de classe normale ;

Monsieur Ibrahima BARRY, Inspecteur principal des Impôts et des Domaines, matricule de solde 600 806/H, est nommé Directeur du Contrôle interne à la Direction générale des Impôts et des Domaines, en remplacement de Monsieur Mor Diara DIOP, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Fait à Dakar le 12 août 2020
Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement
Ndèye Tické Ndiaye DIOP